



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'Administration des Postes et Télécommunications françaises met en vente à partir du 9 juin 1962 à RENNES et du 12 juin dans les autres bureaux, un timbre-poste représentant le Palais de Justice de RENNES.

CARACTÉRISTIQUES DU TIMBRE

Valeur : 0,30 NF

Couleurs { noir
bleu-gris
vert

50 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce
par MAZELIN

Format horizontal 22 x 36
(dentelé 13)

Les « Places royales à la française » comptent parmi les ensembles architecturaux urbains les mieux réussis des XVII^e et XVIII^e siècles. Après Paris, on en compte huit, édifiées dans les principales villes de France, à Montpellier, Bordeaux, Lyon, Dijon, Nancy, Reims, Rouen et, enfin, à RENNES : le Palais de Justice en constitue une pièce maîtresse.

La construction de cet édifice a été particulièrement longue. C'est dès 1564 qu'à la demande du Parlement de Bretagne, créé en 1560, le roi de France accorda des lettres patentes aux habitants de Rennes « pour bâtir et édifier un Palais pour le soulagement du Parlement ». Mais les guerres de religion interrompirent la mise sur pied des projets... On ne les reprit qu'au début du XVII^e siècle et les lettres patentes du 3 juillet 1609 prévoyaient la levée « d'un droit d'un sol par pot de vin cru hors du pays et trois deniers par pot de cidre cru dans ledit païs vendu en détail et débité dans ladite ville, faubourgs et châtellenie de Rennes pour aider à la construction d'un Palais Royal en ladite ville pour tenir notre court de Parlement ». Les lettres patentes à ce sujet furent renouvelées à neuf reprises de 1618 à 1681 !

Les plans établis par Salomon de Brosse, l'architecte royal du Palais du Luxembourg, furent adoptés définitivement en août 1618 : la première pierre fut posée le 15 septembre 1618. Les travaux se poursuivirent lentement, sous la surveillance vigilante du Parlement qui tint la main pour que les plans prévus soient bien respectés (en particulier en ce qui concerne la plate-forme avec balustres de pierre, entre les deux pavillons). C'est en 1655 que le gros œuvre est achevé et que le Parlement prend possession du bâtiment. Mais l'intérieur est loin d'être terminé : il n'y a encore aucun lambris, aucune ornementation.

L'achèvement du Palais fut réalisé pendant la période suivante non sans une longue interruption due à l'exil du Parlement à Vannes de 1675 à 1689 à la suite de l'« insurrection du papier timbré »... Ce furent des artistes parisiens qui dirigèrent la décoration intérieure : Charles Errard d'abord, peintre et architecte du roi, qui y travailla avec la collaboration, dit la tradition, du peintre Coppel; puis, de 1689 à 1711, Jean Jouvenet, peintre du roi, professeur à l'Académie royale de peinture et de sculpture... L'ensemble — conservé en majeure partie encore de nos jours — est d'une grande richesse, notamment la grand'chambre avec ses lambris splendidement ouvragés et, dans un pavillon, une salle de style Louis XIV.

Le Palais de Justice de Rennes est donc essentiellement une œuvre du XVII^e siècle; il subit quelques transformations au début du XVIII^e, en particulier dans la façade, mais sans que l'aspect global en fût vraiment changé. Il s'harmonise ainsi avec l'ensemble formé par la place du Palais : reflet encore évocateur de la force que représentait au XVIII^e siècle dans cette province restée particulariste l'aristocratie des membres du Parlement, défenseurs des privilèges et des franchises bretonnes.